

## Impact de la crise sanitaire sur les industries agroalimentaires

# Le deuxième confinement freine la reprise d'activité des industries agroalimentaires

L'activité dans les industries agroalimentaires (IAA) se redresse au troisième trimestre 2020 dans la région comme en France. En Bourgogne-Franche-Comté, la baisse des exportations dans ce secteur est moins importante tandis que les importations rebondissent. L'emploi intérimaire augmente fortement et l'emploi permanent se redresse plus légèrement qu'au niveau national, les IAA régionales ayant mieux résisté au premier trimestre 2020. Lors du deuxième confinement, l'activité ralentit à nouveau au début du quatrième trimestre. La baisse est toutefois plus contenue qu'au printemps et l'activité repart rapidement. Le recours à l'activité partielle est ainsi moins important en novembre qu'en mars.

### L'activité dans les IAA est encore en hausse malgré la baisse de la consommation alimentaire

En France, la production dans les industries agroalimentaires (IAA) se redresse au troisième trimestre après sa chute du trimestre précédent (+ 6,3 % après - 6,4 %). Ces mouvements sont moins importants que ceux de l'ensemble des industries manufacturières. <sup>(1)</sup>

En novembre, dans la plupart des branches industrielles, la production n'a pas retrouvé son niveau d'avant crise. Dans les IAA, elle augmente de 0,8 % après une baisse de 0,3 % en octobre. Toutefois elle reste inférieure à son niveau de février et à celui de juillet après la reprise.

En novembre, lors du deuxième confinement, 27,3 % des salariés du secteur appartiennent à des entreprises dont l'activité a fortement diminué <sup>(2)</sup>. Toutefois ils sont plus nombreux à se trouver dans des entreprises non affectées par rap-

port aux autres secteurs plus touchés par les fermetures administratives.

En mars, la hausse de la consommation des ménages dans l'alimentaire a soutenu l'activité des IAA, avant de retrouver son niveau d'avant confinement au début de l'été. Elle est globalement en baisse au troisième trimestre. En novembre, la consommation alimentaire diminue encore mais beaucoup moins fortement que la consommation globale qui chute avec les nouvelles mesures de confinement. Tous les produits alimentaires sont concernés en particulier la viande et les produits transformés. <sup>(3)</sup>

Dans la région, d'après les enquêtes de la Banque de France <sup>(4)</sup>, depuis la reprise d'activité de mai, la production dans les IAA reste en hausse jusqu'en octobre à un rythme de moins en moins soutenu. En novembre, avec le nouveau confinement et des carnets de commandes faibles pour la suite, la production chute lourde-

ment. La baisse est toutefois moins forte qu'en avril et la production redémarre dès décembre. Les carnets de commande sont toutefois toujours considérés insuffisants en fin d'année.

### Des difficultés dans certains secteurs

Dans le secteur de la transformation et de la conservation de la viande, les abattages sont en baisse en France en septembre et octobre. Cette difficulté vient notamment d'un engorgement du marché de la viande de jeunes bovins provenant de la fermeture de la restauration hors domicile en Europe. Les abattages issus des élevages de la région restent assez dynamiques mais toujours portés par la demande en viande hachée au détriment des morceaux nobles.

Dans le secteur des produits laitiers, le ralentissement sur la fabrication des pâtes pressées cuites est toujours marqué, en raison de

la baisse des livraisons de lait AOP encouragée par les professionnels pour ne pas déstabiliser le marché et la filière laitière régionale. Au contraire la fabrication des pâtes pressées non-cuites est très dynamique depuis deux trimestres. La fabrication de produits frais avait connu une bonne dynamique en début de second trimestre grâce à la hausse de la demande des ménages durant le premier confinement. Depuis, la baisse structurelle de ces produits se poursuit au troisième trimestre.

### Les échanges extérieurs des IAA de la région se redressent plus vite qu'au niveau national

Les effets de la crise sanitaire sur le commerce extérieur des IAA françaises restent moins marqués au troisième trimestre que dans le reste de l'industrie. De plus, la baisse des exportations est moins forte qu'au trimestre précédent (- 4,5 % contre - 14 % au deuxième trimestre), alors que les importations se redressent légèrement (+ 0,4 %).

En Bourgogne-Franche-Comté, les exportations agroalimentaires reculent de 3 % au troisième trimestre 2020 par rapport à la même période en 2019. Le deuxième trimestre avait quant à lui connu une baisse de 6,7 %. Les importations se redressent plus nettement qu'au niveau national, avec une hausse des importations agroalimentaires dans la région de 3,5 % ce trimestre, due en particulier à une augmentation des achats de produits laitiers (+ 7 %) et d'autres produits alimentaires (+ 5 %). Les importations de l'ensemble de l'industrie baissent toujours, de 6,6 % ce au troisième trimestre.

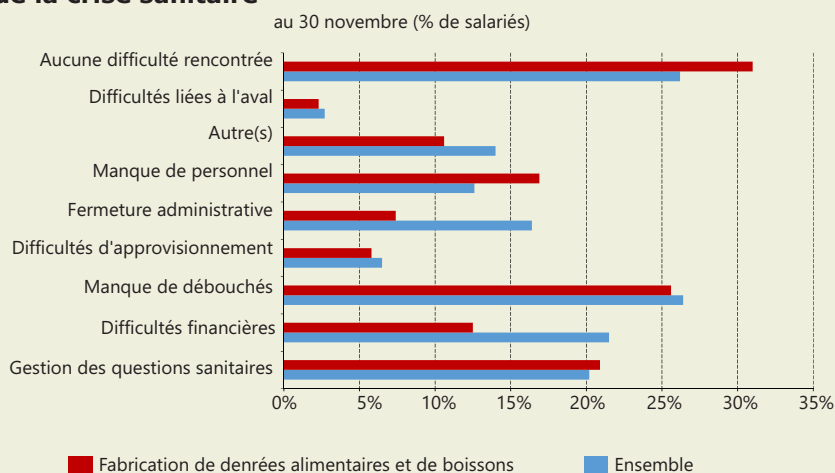
La baisse des exportations régionales est toujours imputable au secteur des boissons qui a connu une diminution de près de 13 % des exportations par rapport à 2019, les États-Unis et leur nouvelle taxe en étant la principale cause. Hors boissons, les exportations régionales des IAA augmentent de 4,8 % au troisième trimestre, alors que ces

## Le manque de débouchés, principal problème rencontré par les IAA depuis le début de la crise sanitaire

Au 30 novembre, le manque de débouchés est la principale difficulté rencontrée par les entreprises françaises de l'agroalimentaire. Les difficultés liées à la gestion de la crise sanitaire viennent désormais seulement en seconde position. Le manque de personnel est en nette hausse dans les IAA, comparées aux autres secteurs. De même, avec la mise en place du deuxième confinement le nombre de salariés concernés par des fermetures administratives est en augmentation sans toutefois atteindre le niveau du premier confinement. Les entreprises des IAA restent nettement moins touchées par les difficultés financières que les entreprises des autres secteurs du fait de leur baisse d'activité moins importantes durant la crise sanitaire.

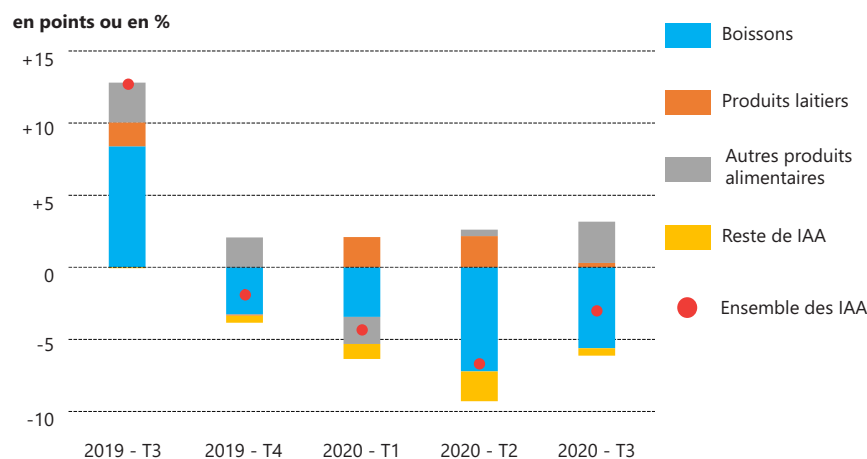
Les entreprises des IAA sont plus optimistes que les autres secteurs : près de 39 % des salariés travaillent dans une entreprise qui affirme ne pas anticiper de difficultés particulières pour la reprise de l'activité (11 points de plus qu'en moyenne). Pour celles qui pensent être affectées par des difficultés de reprise, les problèmes de débouchés ressortent toujours.

### Principales difficultés rencontrées par les IAA depuis le début de la crise sanitaire



Note de lecture : au 30 novembre 2020, 20,2 % des salariés travaillent dans une entreprise qui rencontre des difficultés dans la gestion des questions sanitaires  
 Source : Dares, enquête Acemo Covid, décembre 2020  
 Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Figure 1. Exportations régionales de produits agroalimentaires en glissement annuel et contributions des sous-secteurs



Note de lecture : Au troisième trimestre 2019, les exportations régionales de produits des IAA augmentent de 12,7 % par rapport au troisième trimestre de l'année 2018. Les boissons ont contribué à 8,4 points de cette hausse.  
 Source : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

dernières se stabilisent au niveau national.

Les exportations des autres produits alimentaires (condiments, chocolat...) ainsi que celles de la boulangerie industrielle enregistrent toutes les deux une vive accélération avec une augmentation de près de 10%. Celles des produits laitiers augmentent aussi au troisième trimestre (+ 2,3 %) mais ralentissent après les fortes hausses des deux premiers trimestres 2020. D'autres secteurs, comme la viande, sont encore en forte baisse.

Les exportations sont en baisse vers de nombreux pays ou régions du monde. Le continent américain contribue le plus fortement à la baisse, toujours en raison de la baisse des exports de boissons vers les Etats-Unis. Au contraire, les exportations vers l'Union Européenne sont en hausse de 5,5 %.

La hausse des importations provient de l'augmentation des achats de produits laitiers (+ 7 %) et d'autres produits alimentaires (+ 5 %) sur un an. Cependant d'autres secteurs sont encore en forte baisse comme les boissons (- 8 %) ou la meunerie (- 6,5 %).

### L'emploi permanent se redresse légèrement dans les IAA

En Bourgogne-Franche-Comté, environ 26 000 salariés travaillent dans les industries agroalimentaires, soit 13,3 % des salariés de l'industrie. La région représente 4,5 % des salariés du secteur en France métropolitaine.

Au troisième trimestre 2020, l'emploi salarié permanent se redresse légèrement en Bourgogne-Franche-Comté<sup>(5)</sup> : + 0,3 %, soit environ 70 emplois supplémentaires.

Cette hausse est moins marquée qu'au niveau national (+ 1,1 %), en lien avec un moindre recul de l'emploi salarié de ce secteur dans la région aux trimestres précédents.

L'emploi salarié augmente dans la plupart des départements de la région. Il diminue encore dans l'Yonne (-1,0 %), en Saône-et-Loire (- 0,6 %) et en Côte-d'Or (- 0,5 %).

(5) Insee, estimation d'emplois

Figure 2. **Évolution de l'emploi salarié dans les industries agroalimentaires**

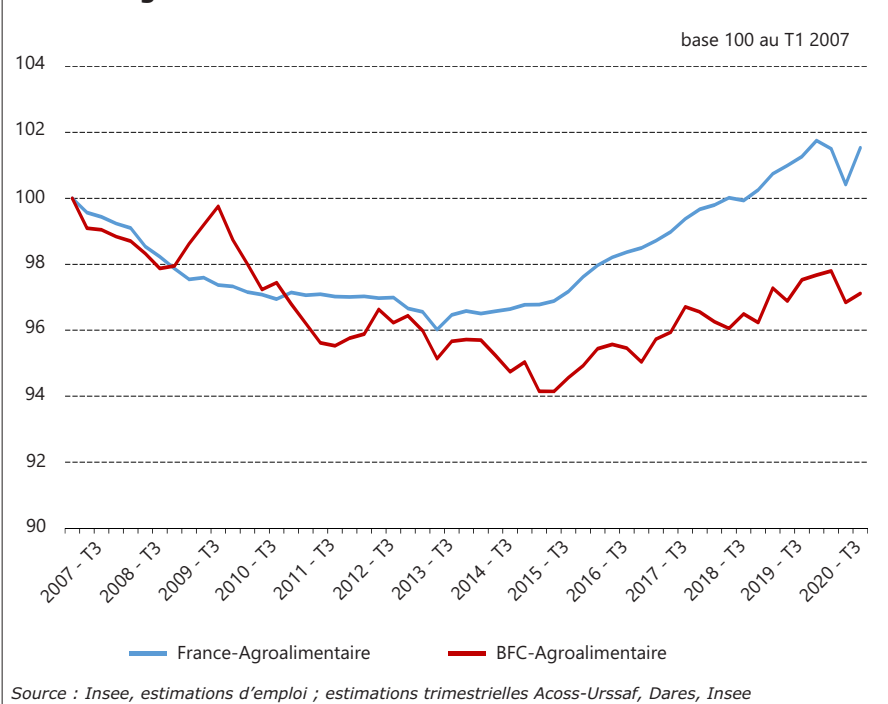


Figure 3. **Chiffres clés de l'emploi dans les industries agroalimentaires**

T3 2020	Emploi salarié permanent			Emploi intérimaire	
	Effectifs	évol. trim.	Poids dans l'industrie	Effectifs	évol. trim. (T/T-1)
Côte-d'Or	4 460	-0,5%	17,7%	350	16,6%
Doubs	4 840	0,9%	12,4%	370	17,7%
Jura	3 980	0,7%	21,0%	510	4,9%
Nièvre	1 000	3,8%	11,7%	180	16,5%
Haute-Saône	1 940	2,3%	13,0%	70	11,9%
Saône-et-Loire	5 920	-0,6%	18,0%	480	7,1%
Yonne	3 430	-1,0%	19,1%	480	16,4%
Territoire de Belfort	470	3,3%	5,8%	10	23,3%
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>26 040</b>	<b>0,3%</b>	<b>15,7%</b>	<b>2 450</b>	<b>12,1%</b>

Source : Estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

### L'intérim augmente dans les entreprises de la région

Fin juin 2020, plus de 2 400 intérimaires de Bourgogne-Franche-Comté travaillent dans l'industrie agroalimentaire. Ils représentent 9,4 % des effectifs salariés dans les IAA de la région. Au troisième trimestre 2020, l'emploi intérimaire redémarre dans la région (+ 12,1 % après - 2,4 %), soit 260 intérimaires en plus. Au niveau national, l'intérim dans les IAA augmente ce trimestre plus rapidement qu'au trimestre précédent (+ 13 % après + 6,7 %).

L'emploi intérimaire augmente

dans tous les départements de la région. La hausse est particulièrement élevée dans l'Yonne, la Côte-d'Or et le Doubs.

### Le recours à l'activité partielle soutient l'emploi

Afin de limiter les effets de la crise sanitaire sur l'emploi, le dispositif d'activité partielle a été assoupli et élargi pour permettre aux entreprises de recourir plus massivement au dispositif. Il permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou de suspendre leur activité, tout

en compensant en partie la perte de salaire de leurs salariés. Le maintien de l'emploi et des compétences au sein des entreprises doit leur permettre ainsi de redémarrer plus rapidement leur activité.

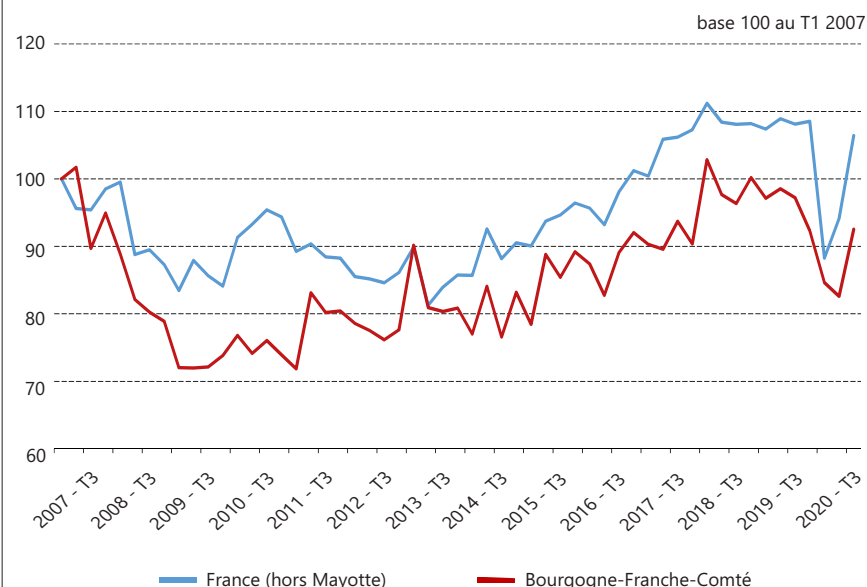
Avec la reprise de l'activité au troisième trimestre, seulement 3 %<sup>(6)</sup> des salariés en moyenne ont bénéficié de l'allocation au titre de l'activité partielle contre un sur cinq le trimestre précédent. Ce dispositif a permis aux entreprises d'éviter des suppressions d'emplois. Si les 800 salariés placés en activité partielle au troisième trimestre avaient perdu leur emploi, environ 90 emplois en équivalent temps plein auraient été supprimés. L'emploi se serait alors stabilisé : - 0,1 % au lieu de + 0,3 %<sup>(7)</sup>.

### Un faible recours à l'activité partielle pendant le deuxième confinement

En novembre, seulement 6 % des salariés du secteur ont été indemnisés au titre de l'activité partielle. Ce mois-là, le recours à l'activité partielle se concentre dans l'artisanat commercial de la boulangerie-pâtisserie. Ce secteur représente les trois-quarts des heures indemnisées.

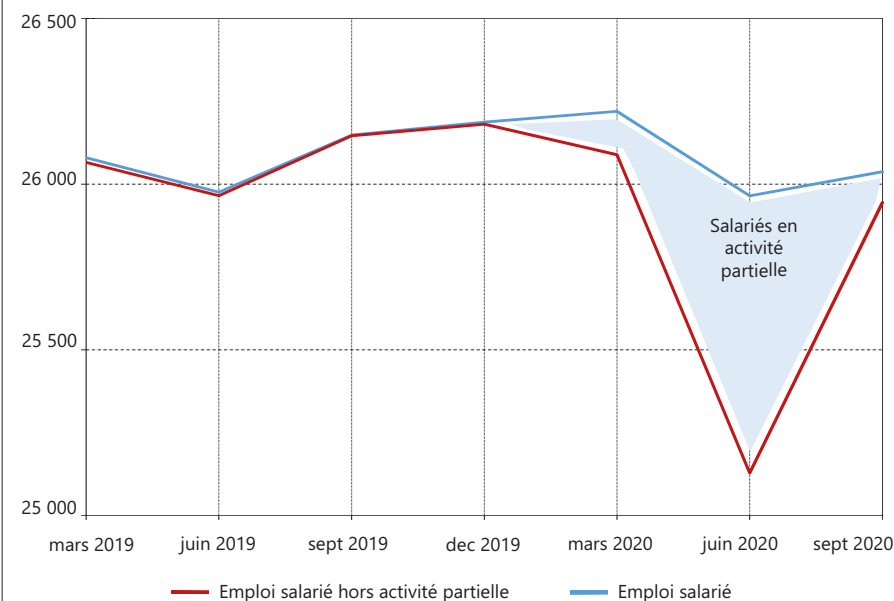
Les entreprises de l'industrie agroalimentaire ont finalement consommé 75 % des heures qui leur étaient autorisées. L'impact de ce deuxième confinement sur l'activité a été relativement faible à ce jour<sup>(8)</sup> contrairement au premier confinement.

Figure 4. Évolution de l'intérim en Bourgogne-Franche-Comté



Source : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle Emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese Directe Bourgogne-Franche-Comté.

Figure 5. Emploi dans les IAA et recours à l'activité partielle



Sources : DGEFP-DARES ; Insee-Across-Dares

Figure 6. Consommation d'activité partielle

Demandes d'indemnisations	mars-20	avr.-20	mai-20	juin-20	juil.-20	août-20	sept-20	oct-20 <sup>(8)</sup>	nov-20 <sup>(8)</sup>	dec-20 <sup>(8)</sup>	Total
Nombre d'établissements	851	1 141	1 124	521	267	142	107	105	352	75	1 295
Heures indemnisées	152 479	509 055	359 409	140 229	59 968	31 223	21 243	17 202	73 492	13 042	1 377
Nombre de salariés indemnisés	3 778	6 146	6 135	2 688	1 097	664	614	599	1 537	312	7 554
% salariés indemnisés / salariés du secteur	14%	24%	24%	10%	4%	3%	2%	2%	6%	1%	29%
Taux de consommation	mars-20	avr.-20	mai-20	juin-20	juil.-20	août-20	sept-20	oct-20 <sup>(8)</sup>	nov-20 <sup>(8)</sup>	dec-20 <sup>(8)</sup>	Total
Heures indemnisées / heures autorisées	31%	45%	34%	12%	11%	6%	5%	10%	75%	12%	24%

Source : DGEFP-Dares

Avertissement : les consommations de l'activité partielle sont provisoires et susceptibles d'être révisées en raison des remontées tardives des entreprises ; celles-ci ayant un an pour demander leur indemnisation.

(6) Ces données sont encore provisoires, toutes les demandes d'indemnisation n'ont pas encore été déposées

(7) Pour mesurer l'impact de ce dispositif dans la sauvegarde de l'emploi salarié, la série d'emploi a été corrigée des effets de l'activité partielle en retirant à l'emploi salarié le nombre d'emplois équivalents temps plein que représente la perte de temps de travail pour les salariés en activité partielle.

(8) Les données à partir du mois d'octobre sont estimées à partir du SI APART du 14 janvier 2021.

## Une baisse du recours à l'activité partielle début 2021

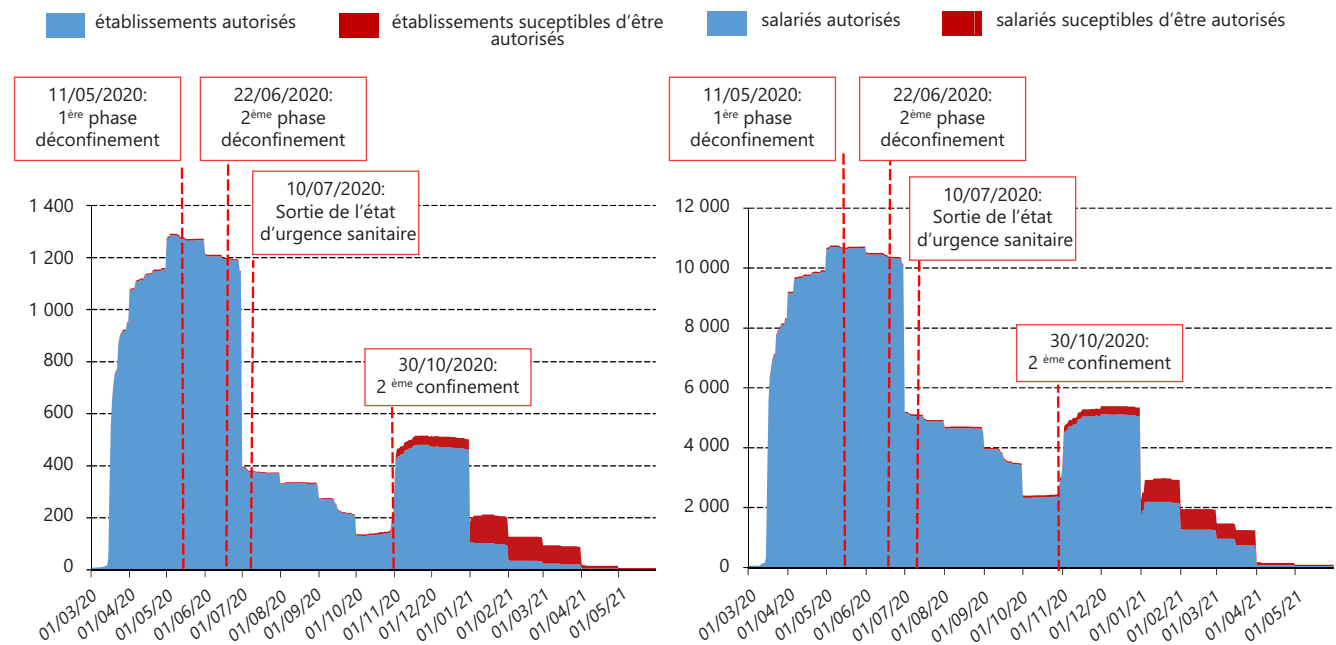
Après la mise en place du deuxième confinement fin octobre 2020, les demandes d'activité partielle dans

l'industrie agroalimentaire ont augmenté et se sont stabilisées par la suite. Cette hausse a été nettement moins marquée qu'au printemps. Ces demandes paraissent diminuer fortement à partir de janvier

2021. En ce début d'année, un peu plus de 200 établissements ont une demande d'activité partielle en cours. Ces demandes concernent près de 3 000 salariés.

Figure 7a. Établissements ayant demandé de l'activité partielle (photographie du stock à un instant T)

Figure 7b. Salariés concernés par une demande d'activité partielle (photographie du stock à un instant T)



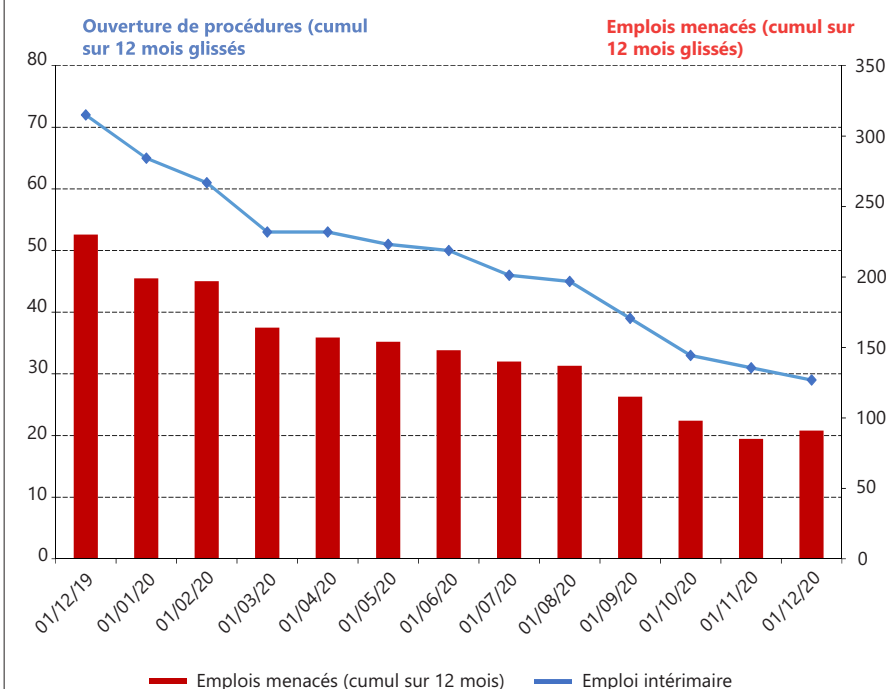
Source : ASP-DGEFP-Dares (données du SI APART du 14 janvier 2021)

## Peu de défaillances d'entreprises et de procédures de restructuration

Sur les douze derniers mois, de janvier 2020 à fin décembre 2020, le nombre d'ouvertures de procédures collectives dans les IAA a diminué de plus de moitié par rapport à la même période l'année dernière (moins de 30 ouvertures), en partie en raison d'une baisse d'activité des tribunaux pendant le confinement. Par conséquent, le nombre d'emplois directement menacés par ces défaillances a également diminué.

Au sein des entreprises de 50 salariés ou plus, les projets de Plan de Sauvegarde pour l'Emploi déposés auprès de l'administration concernent pour le moment très peu d'établissements et peu d'emplois seraient menacés.

Figure 8. Défaillances d'entreprises dans le secteur IAA



Sources : Société Altares-Bodacc/Insee-Sirene/Dares-Sismmo

# Définitions

## Activité partielle

Les indicateurs présentés sur l'activité partielle portent sur des cumuls depuis le 1<sup>er</sup> mars. Ils concernent d'une part les demandes d'autorisation validées pour les établissements souhaitant recourir à l'activité partielle en raison de la crise sanitaire et d'autre part les demandes d'indemnisation déposées après la fin de chaque mois par les entreprises qui ont mis en activité partielle des salariés au cours du mois et demandent à être indemnisées.

Les indicateurs présentés portent sur le nombre d'établissements, le nombre de salariés, ainsi que le volume d'heures dont l'autorisation a été validée. Lors de la phase d'indemnisation, il est possible que le nombre de salariés concernés et le nombre d'heures effectivement consommées soient inférieurs à ceux qui avaient été demandés.

Ces éléments portant sur les demandes d'autorisation validée sont complétés par des données concernant les demandes d'indemnisation (DI) déposées par les établissements. Les demandes d'indemnisation sont déposées après la fin de chaque mois par les établissements qui ont placé des salariés en activité partielle au cours du mois afin d'être remboursés.

Les données sont issues du système d'information APART. L'ensemble des données présentées sur l'activité partielle est susceptible d'être révisé.

Références : décret n°2020-325 du 25 mars 2020 relatif à l'activité partielle, publié au Journal officiel le 26 mars. Ordonnance n°2020-346 du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle.

## Emploi intérimaire

L'emploi intérimaire est mesuré ici à l'établissement de travail temporaire. Dans ce cas, l'intérimaire est comptabilisé dans les effectifs de l'agence d'intérim à laquelle il est rattaché. Il peut effectuer sa mission dans un établissement qui se situe en dehors du périmètre régional. Cette définition est privilégiée dans les estimations d'emploi régionales et départementales de l'Insee, de l'Acoss et de la Dares. Elle permet notamment de faire le lien avec l'évolution du chômage.

# Pour en savoir plus

- Impact de la crise sanitaire sur les IAA, « Les industries agroalimentaires de la région relativement préservées », partenariat Direccte – Draaf, juillet 2020
- Impact de la crise sanitaire sur les IAA, « Les industries agroalimentaires résistent », partenariat Direccte – Draaf, novembre 2020
- « L'industrie Agroalimentaire en bourgogne-Franche-Comté », partenariat Direccte – Draaf, juillet 2019
- (1) Indice de la production industrielle (IPI) – novembre 2020, Insee Informations rapides n°2021-004
- (2) Enquête Acemo – covid19, Dares : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/>
- (3) Dépenses de consommation des ménages en biens – novembre 2020, Insee Informations rapides n°2021-003
- (4) La conjoncture en Bourgogne – Franche-Comté », Tendances régionales, Banque de France

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

**Direction Régionale  
de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt  
de Bourgogne Franche-Comté**

*Service Régional de l'information  
Statistique et Économique*  
4 bis Rue Hoche - BP 87865 -  
21078 Dijon Cedex  
Mél : [srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr](mailto:srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr)  
Tél : 03 80 39 30 12

Directrice :  
Marie-Jeanne Fotré-Muller  
Directeur de la publication :  
Florent Viprey  
Rédacteurs :  
Eric Seguin, Stéphane Adrover,  
Bastien Perrin-Zen  
Composition :  
Yves Lebeau  
Dépôt légal : à parution  
ISSN : 2681-9031  
© Agreste 2020

Direction régionale des entreprises, de la  
concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi

**Direction Régionale des Entre-  
prises, de la Concurrence, de la  
Consommation, du Travail et  
de l'Emploi (Direccte) de Bour-  
gogne-Franche-Comté**

5 place Jean Cornet  
25041 Besançon Cedex  
[www.bourgogne-franche-comte.direccte.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.direccte.gouv.fr)

Directeur : Jean Ribeil  
Directeur de la publication :  
Jean Ribeil  
Rédactrices :  
Céline Rouot, Emilie Vivas



Direction régionale  
des entreprises,  
de la concurrence,  
de la consommation,  
du travail et de l'emploi